



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

Secrétariat Exécutif

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET **N°001/ASMI/SE/COMIFAC/2011**

Pour l'audit Financier et Comptable des comptes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC : Fonds de préparation du Projet Régional REDD (TF094909-CM) et du MSP (TF095539-CM)

1. Cette sollicitation à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié dans DgMarket et UNDB le 19 février 2010, Site COMIFAC, Cameroon Tribune, PFBC.
2. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a reçu deux dons du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et a l'intention d'utiliser une partie de ces dons pour financer les services de consultants pour « ***l'audit Financier et Comptable des comptes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC : Fonds de préparation du Projet Régional REDD et du MSP*** ».
3. L'objectif général de cette mission est de permettre : (i) d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de chaque projet à la fin de chaque exercice fiscal et (ii) de s'assurer que les ressources mises à la disposition de chaque projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement des Projets. Les états financiers qui sont établis par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les projets sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières des projets.
4. Le Consultant aura pour mission de s'assurer que :
 - a) Toutes les ressources de la Banque et extérieures (lorsque d'autres bailleurs sont parties prenantes du financement) ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies. Don TF094909-CM et TF095539-CM ;
 - b) Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
 - c) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
 - d) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
 - e) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;

- f) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
 - g) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
 - h) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
 - i) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.
5. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC invite les consultants à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (*brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi les experts internationaux et locaux, etc.*). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, mai 2004, version révisée Octobre 2006.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 8h00 à 16h00 heures locales.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en cinq (05) exemplaires au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au plus tard le **19 avril 2011 à 13 heures** avec la mention : **Manifestation d'intérêt N°001/ASMI/SE/COMIFAC/2011 pour «l'audit Financier et Comptable des comptes de la COMIFAC : Fonds de préparation du Projet Régional REDD et du Projet MSP».**

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Tél : +237 22213511

Email : comifac@comifac.org
jobscomifac@comifac.org

Yaoundé, le 31 mars 2011

Le Secrétaire Exécutif

Raymond MBITIKON